

**BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES**



**Edition Chronologique n°18 du 6 mai 2011**

**PARTIE PERMANENTE**

Armée de terre

Texte n°10

**INSTRUCTION N° 380055/DEF/RH-AT/PMF/DS**

modifiant l'instruction n° 267/DEF/RH-AT/PMF/DS du 5 novembre 2010 relative au domaine de spécialités « pilotage, comptabilité, budget, finances » et à la formation individuelle de spécialité du personnel militaire de carrière, sous contrat, volontaire ou de réserve, ainsi que du personnel civil du domaine.

*Du 18 avril 2011*

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES DE L'ARMÉE DE TERRE : *bureau « politique des métiers et des formations associées ».*

**INSTRUCTION N° 380055/DEF/RH-AT/PMF/DS modifiant l'instruction n° 267/DEF/RH-AT/PMF/DS du 5 novembre 2010 relative au domaine de spécialités « pilotage, comptabilité, budget, finances » et à la formation individuelle de spécialité du personnel militaire de carrière, sous contrat, volontaire ou de réserve, ainsi que du personnel civil du domaine.**

*Du 18 avril 2011*

NOR D E F T 1 1 5 0 6 8 4 J

---

*Texte modifié :*

Instruction n° 267/DEF/RH-AT/PMF/DS du 5 novembre 2010 (BOC N° 50 du 26 novembre 2010, texte 6. ; BOEM 341.4.1, 763.2.18.1).

*Référence de publication :* BOC N°18 du 6 mai 2011, texte 10.

---

L'instruction n° 267/DEF/RH-AT/PMF/DS du 5 novembre 2010 est modifiée comme suit :

Au point 3.2.2.2. « Formation de spécialité du deuxième niveau ».

Remplacer le premier alinéa par l'alinéa suivant :

« Lorsqu'il remplit les conditions de candidature précisées dans l'instruction n° 954/DEF/RH-AT/PRH/LEG du 2 février 2010, le sous-officier peut accéder à la formation du deuxième niveau dans la nature de filière FIN. ».

Pour le ministre de la défense et des anciens combattants et par délégation :

*Le général,  
sous-directeur des études et de la politique,*

Bruno HOUSSAY.